

GAL FORÊT D'ORLÉANS-LOIRE-SOLOGNE

Mercredi 17 juin 2020

Place du Grand Cloître - 45150 JARGEAU



Identification du GAL

Contact

Place du Grand Cloître - 45150 JARGEAU

petrforetorleans@orange.fr

PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

02 38 46 84 40

Structure porteuse

PETR Forêt d'Orléans-Loire-Sologne

Président du GAL

Philippe VACHER

Animateur de GAL

Aurore MANIEZ

Nombre d'habitants

96 063

Superficie du territoire

1 655,88

Densité

58,01Hbt/km²

Nombre de communes

56

Code GAL

75

Code ASP

GAL075

Code ENRD

FR-125

Mise à jour le

17/06/2020

Expériences LEADER
antérieures

Oui

Région

Centre-Val de Loire

Programme de
développement rural

Centre

Caractéristiques du territoire

Le territoire est situé au coeur du département du Loiret, où il s'étire d'Est en Ouest sur une distance d'une centaine de kilomètres, autour de la Loire, véritable trait d'union entre les Pays du GAL. Ce territoire s'étend pour sa majeure partie dans la périphérie de l'agglomération d'Orléans. L'ensemble du territoire est situé à environ 1h30 de Paris. Il dispose d'une agriculture diversifiée et d'une forte présence de la forêt.

Stratégie locale de développement du GAL

Mobiliser et partager les ressources spécifiques du territoire (forêt d'Orléans, Loire, Sologne...) pour s'adapter aux changements.

Objectifs

- Exploiter durablement le potentiel des ressources locales.
- Proposer des lieux de vie de qualité.
- Développer l'identité "tourisme de nature et de culture".
- Favoriser l'ouverture du territoire à d'autres modèles de développement.

Thèmes

Lien urbain/rural et qualité de vie

Transition Ecologique et/ou Energétique

Libellés des fiches actions

- Améliorer et valoriser la qualité des ressources naturelles
- Promouvoir et développer les filières locales
- Mettre en valeur et animer les sites
- Fédérer et relier les initiatives touristiques
- S'enrichir aux regards des autres par la coopération
- Animer, gérer et évaluer le programme et ses actions

Financement Mesure 19 (LEADER)

Libellé	Contribution FEADER	Contributions publiques nationales	Total
Sous-mesure 19.2 - Mise en œuvre de la SLD	775 000,00€	193 750,00€	968 750,00€
Sous-mesure 19.3 - Coopération	200 000,00€	50 000,00€	250 000,00€
Sous-mesure 19.4 - Fonctionnement du GAL	325 000,00€	81 250,00€	406 250,00€

